

# Atelier du Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida (SENLS): Pour une plus large participation de la société civile

**D**ans le cadre de la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida, le Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida (SENLS) a organisé, le 28 Mars 2005, un atelier de restitution des travaux relatifs à l'inventaire et la classification des organismes de la société civile susceptibles de faire des propositions pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le VIH/SIDA". Ouvrant les travaux de cette journée, à laquelle ont été conviés les autorités administratives et communales de Nouakchott, un représentant des Délégués, les représentants des institutions internationales (Onusida, Unicef, Pnud, OMS, Banque Mondiale, Fnuap, et autres Croix Rouge Française et FOM), les Secrétaires exécutifs régionaux, les Associations basées sur la foi et des représentants de la presse indépendante et officielle, Madame Fatimetou Mint Maham, Secrétaire Exécutif National adjoint, a souligné que les graves séquelles laissées par le Sida exigent la conjugaison des efforts de tout un chacun et particulièrement des organismes de la société civile, associations et organisations communautaires. Notre pays, ajoutera-t-elle, a très tôt compris l'ampleur du danger et s'est engagé fermement dans la lutte contre le Sida, en mettant sur pied un Comité national de lutte contre le Sida, des comités régionaux et un Secrétariat Exécutif National et des secrétariats exécutifs régionaux. Rappelant que l'objectif principal est de développer et d'augmenter considérablement l'accès des populations et notamment les groupes vulnérables aux programmes de prévention et de traitement du VIH/Sida", Mme Fatimetou soulignera qu'une "part impor-

tante de ce Programme Multisectoriel est réservée aux organismes de la société civile que ce soit leur secteur d'activité avec un volet financement d'activités et un volet renforcement des capacités." D'où l'importance de cette décision prise par le CNLS de faire "l'inventaire et la classification des organismes de la société civile susceptibles de faire des propositions pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le VIH/SIDA".

## Etudes et débats

Après ce discours d'ouverture officielle de l'atelier, le modérateur de la séance, Dr Menou, passera la parole aux consultants Papa Férou Diallo et Cheikh Ould Jiddou, pour la présentation de l'étude, son contexte, sa méthodologie, ses résultats et la présentation de la base de données informatisée. S'attardant longuement sur le premier thème, M. Férou indiquera qu'il s'agissait d'abord d'identifier les organismes de la société civile, ensuite de les classer suivant des critères de compétence et enfin de les classer suivant des critères de capacité opérationnelle. Pour ce faire deux alternatives se présentaient, à savoir faire un recensement exhaustif des associations et des OCB ou procéder à une approche qui partirait d'une expression de la demande et ensuite vérifier l'éligibilité au programme. C'est cette seconde alternative qui a été choisie.

Passée cette présentation de M. Férou, la parole sera donnée aux participants pour intervenir et Nouakchott Info saisira l'occasion pour rappeler que la mission de la presse étant d'informer, sensibiliser, éduquer, orienter les masses, et donc se présentant en partenaire de choix, particu-

lièrement la presse indépendante, pourquoi semble-t-elle être le parent pauvre de cette approche ? Une première réponse de M. Férou indiquera vaguement la classification de la presse indépendante dans le secteur privé, mais, bienveillante, Fatimetou Mint Maham précisera que "la presse indépendante est un canal privilégié, donc appelée à intervenir et peut s'inscrire soit à titre individuel ou en tant qu'associations. Ce qui est sûr, c'est qu'elle est prise en compte dans la base de données et qu'elle aura les mêmes avantages que les autres associations. Il suffira pour elle de se procurer une fiche d'identification, faire une manifestation d'intérêt car il s'agira de négocier des contrats pour diffuser l'information. La gestion de ce fonds se fait et se fera dans une transparence et une équité totale. En 2004, des projets pilotes ont été financés pour 180 ONGs pour un montant de 160 millions d'UM."

D'autres intervenants apporteront leurs remarques et interrogations sur cette première présentation qui sera riche d'enseignement avant d'écouter studieusement le consultant Cheikh Ould Jiddou qui présentera la base de données composée de trois outils, à savoir le répertoire, le classement physique et la base informatisée. M. Ould Jiddou notera que cette base de données est gérée par un administrateur et qu'elle a été conçue de telle sorte que la sécurité des informations soit garantie. Grâce à ses trois paliers d'accès (la visite pour consulter, la saisie des informations sur les nouvelles organisations identifiées et dont les modifications ne sont pas autorisées et enfin, l'administration permettant d'accéder à toutes les rubriques de la base), cette base de données permet de consulter et d'imprimer les textes régissant les organismes et la fiche d'identification. Ces informations sont fournies par les organismes en remplissant d'identification et en y joignant les documents annexes. L'inscription dans cette base de données constitue la première étape de la manifestation d'intérêt mais ne donne pas systématiquement droit au financement d'un sous-projet, car l'organisme devra respecter les procédures en déposant une requête et en acceptant les règles de classification. Une classification qui se fera suivant les critères de capacité opérationnelle en fonction des domaines ciblés, (notamment la capacité de mobilisation, de gestion d'activités, de gestion financière et la notoriété) et qui est à cinq niveaux :

- niveau A (30.000 \$ US) : les organisations de grande envergure capable de fournir rapidement des services spécialisés et de qualité sur une zone géographique assez large

- niveau B (10.000 \$ US) : les organisations de moyenne envergure capables de mettre en œuvre des activités de moyenne envergure

- niveau C (5.000 \$ US) : les organisations en phase de croissance capables

de mener des actions de petite envergure

- niveau D (1.000 \$ US) : les organisations de petite dimension dont les actions sont surtout tournées vers les membres ou adhérents

- niveau E (500 \$ US) : les organisations de petite envergure qui font leur apprentissage dans la mise en œuvre des programmes de développement.

On notera que dans le premier niveau (A) seules deux organisations ont déjà été sélectionnées, alors que quatre l'ont été dans le niveau (B) et plusieurs dizaines dans les différents autres niveaux. Des intervenants feront remarquer que cette classification peut prêter à complaisance voire conduire à une perte des fonds, mais la réponse de Fatimetou Mint Maham, Secrétaire exécutive adjointe sera tranchante : "une association qui est au niveau A peut descendre au niveau B, C, D et vice-versa ; la classification étant dynamique. Ensuite, il y a les contrôles sur le terrain, qui permettront de voir sur le terrain l'envergure des actions réalisées."

## Des débats riches et variés

Plusieurs intervenants débattront de cette catégorisation des acteurs de la société civile mais c'est le président de la commission des hakem de Nouakchott qui volera la vedette en suggérant que l'on donne une plus grande part de responsabilité aux hakems, auxquels, dira-t-il, revient d'affirmer l'existence, voire la dimension de l'action des organisations dans leurs différents moughataa.

Au sortir de ces débats de cet atelier de validation de l'inventaire et la classification des organismes de la société civile susceptibles de faire des propositions pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le VIH/SIDA", dont l'étude est le fruit du travail des consultations et des groupes de travail du SENLS, tout le monde conviendra que cette nouvelle stratégie donnera aux organismes de la société civile l'occasion de mieux s'impliquer et d'étendre leurs actions dans le pays oeuvrant ainsi pour le changement de comportement des populations face à la montée de cette pandémie.

Rappelant les axes stratégiques (réduction des risques de transmission des IST/VIH/SIDA, de la vulnérabilité des individus au VIH/SIDA, meilleure connaissance de l'épidémie et des comportements, accès des PVVIH aux soins médicaux et gestion stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA), la SEA, Fatimetou Mint Maham, devait en clôturant l'atelier, souligner qu'outre le fait que cette base de données n'est pas exhaustive et ne constitue qu'une identité dynamique, la réussite de ce projet dépend en grande partie du rôle que joueront les autorités administratives, communales, de la presse et les structures régionales du SENLS.

**MOHAMED OULD KHATTAT**